



Procès-verbal Réunion du Conseil Communautaire
Le 27 avril 2026 à 20h30 – Salle des Fêtes Ally

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du PV du 13 avril 2026
- Décisions du Président

Budget et finances :

- Budgets CG et CA 2025
- Affectations des résultats
- Vote des taux d'imposition 2026
- Budgets BP 2026 + budgets annexes
- Attribution de Compensation des taxes Professionnelles 2026

Administration générale :

- Délégation au président et au bureau
- Subvention Longayroux CCD 2022-2027

Aides économiques :

- Dossier PEBREL – crêperie Anglards de Salers
- Dossier LARADE – entreprise TP St Chamant
- Dossier Moulin des 13 vents – pisciculture à St Martin Clès
- Dossier restaurant l'Imprévu Pleaux – annule et remplace délibération juillet 2025 (modification plan financement subvention leader)
- Dossier La Chariotte à Yoyo – food truck Freix Anglards
- Dossier FAVIER – Auberge du Fau
- Dossier MONGIL – entreprise espaces verts à St Cernin
- Avenant GETUDE – plateforme

Calendrier

QUESTIONS DIVERSES

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

Présents : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal ; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy, Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne, Monsieur OLS Jean François,

Représentée : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault ;

Absent : Monsieur MENNESSON Pierre ;

Monsieur Louis CHAMBON, Président, tient à remercier la Commune d'Ally pour son accueil, Monsieur Pascal Terrail prendra la parole en fin de Conseil Communautaire.

Madame Régine BREUIL est désignée secrétaire de Séance,

Le Procès-Verbal du Conseil communautaire du 13 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Louis Chambon expose l'intervention de la Préfecture nous indiquant que la démission d'un 1^{er} adjoint de son poste de suppléant n'est pas possible et qu'il convient donc de respecter l'ordre du tableau : à savoir Maire titulaire, 1^{er} adjoint suppléant.

De ce fait le Président propose un rajout à l'ordre du jour concernant la mise à jour des délégués, le Conseil Communautaire, à l'unanimité valide l'ordre du jour complété.

DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur Louis CHAMBON explique au conseil communautaire qu'il est prévu de rendre compte des décisions prises aux membres du bureau et au Conseil communautaire (information, sur des sujets ne nécessitant pas de délibération), ce rapport a d'ailleurs fait l'objet d'une préconisation de la Chambre Régionale des Comptes.

Plateforme Isotoner : actes de sous-traitance au marché de travaux

Entreprise titulaire : groupement Bergheaud / Gauthier pour un montant de 2 097 812,12 € HT

- ✓ Sous-traitance du traitement à la chaux à RMCL

Montant de la prestation : 245 105,00 € HT → sans incidence sur le prix du marché

- ✓ Sous-traitance de 2nd rang à ECOSTAB

Montant de la prestation : 240 651,69 € HT → sans incidence prix marché

- ✓ Sous-traitance de l'étanchéité du bassin à BHV Environnement

Montant de la prestation : 15 374,20 € HT → sans incidence sur le prix du marché

- ✓ Sous-traitance du lot « espaces verts » à Lantana – La Charmille

Montant de la prestation : 121 350,00 € HT → sans incidence sur le prix du marché

Plateforme Isotoner : avenant au marché de travaux

Entreprise titulaire : groupement Bergheaud / Gauthier pour un montant de 2 097 812,12 € HT

Intégration de prix nouveaux :

- Fourniture et pose de buses cadre pour mise en conformité avec le dossier Loi sur l'eau : + 55 269,36 € HT

Ajustement des prix du marché selon propositions techniques : - **12 280,12 € HT**

→ Nouveau montant du marché HT : 2 140 801,36 € pour la plateforme.

Monsieur Louis CHAMBON rappelle que Isotoner rembourse à terme l'ensemble des frais liés à l'aménagement de la plateforme.

ADMINISTRATION GENERALE

Mise à jour des délégués

Après un retour de la préfecture sur le délégué suppléant de St Bonnet de Salers qui devait être Mme DELMAS deuxième adjointe, la Préfecture nous indique que la démission du 1^{er} adjoint de son poste de suppléant n'est pas possible et qu'il convient donc de respecter l'ordre du tableau : à savoir Maire titulaire, 1^{er} adjoint suppléant.

De plus, le CGCT indique que le suppléant a le droit d'être candidat mais ne peut pas être élu.

Il convient donc de remplacer Mme DELMAS : (proposition remplacement par Monsieur RIFFAUD) :

- Titulaire à l'Office du Tourisme
- Suppléant au SPPGDMS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Valide la mise des jours des délégués du Conseil Communautaire.

ADMINISTRATION GENERALE

Organisation des commissions

Monsieur Louis CHAMBON souhaite présenter l'organisations des différentes commissions communautaires mises en place, sur chaque Commission, un Conseiller Municipal devra être désigné par la Commune.

Les Commissions ont été fixées à 5 selon les thèmes suivants :

| Commissions | | | | | |
|-----------------------------------|---|---|---|---|---|
| | Commission économie | Commission environnement et développement durable | Commission services à la population | Commission Culture | Commission Habitat/Urbanisme |
| Champs d'intervention | Développement économique, tourisme, porteurs de projets, aménagements et travaux, zone artisanale | Assainissement, SPANC, GEMAPI, agriculture, environnement | CTG, micro-crèches, RPE, centres de loisirs, périscolaire, services aux personnes, santé, mutualisation | Programmation culturelle, associations, sports, loisirs, patrimoine | Habitat, logement, OPAH, logement vacant, urbanisme, PLUi, PICS |
| Divisions | Economie | Assainissement | Enfance – jeunesse | | PLUi |
| | Tourisme | GEMAPI | CTG | | Habitat/logement (OPAH) |
| | | Agriculture | Services | | |
| Agent référent | DGS, Cécile | DGS, Stéphanie, Florent, Claire | DGS, Mélanie, Véro, Loïc, Géraldine, Valérie | DGS, Véro, Anaïs | DGS, Cécile |
| VP et membres du bureau référents | Michèle, Bernard, Delphine | Arnaud, Pascal, Jean-Noël | André, Régine, Nadine | Patrice, Delphine | Michèle, Jean-Pierre |
| Elus : proposition | 1 conseiller municipal par commune | | | | |

Budgets/Finances : Françoise, Louis

Commission attribution des places micro-crèche : 3 élus (Louis, Régine, Nadine) + 3 agents (Directrice + Directrice MC + RPE), prochaine Commission le 30 avril à 16h30.

Conférence des maires : au moins 2 par an (sujets d'actualités, intervenants extérieurs, demandes particulières...), la prochaine sera organisée le 12 mai avec un format particulier, cette conférence sera dédiée à toutes les questions relatives à la vie courante de la collectivité

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
 Valide les commissions de la Communauté de Communes du Pays de Salers,
 Sollicite les communes pour désigner les conseiller Municipaux à associer.

BUDGETS COMMUNAUTAIRES

Avant de présenter l'ensemble des budgets, Monsieur le Président expose aux membres du bureau qu'il a présenté des documents synthétiques pour les différents budgets, avec les principaux montants qui sont repris dans des colonnes colorées. Il souhaite également remercier Madame Cathy Varlet pour la préparation du budget.

BUDGET ASSAINISSEMENT

CA 2025 - FONCTIONNEMENT

Dépenses

889 609€

- Entretien réseaux
150 388€
- Charges générales
61 399€
- Amortissement : 370 000€
- Intérêts : 64 237€
- Analyses
19 646€
- Titre annulé
1 806€
- Charges de personnel
153 142€
- Frais médiation/justice
11 728,88 €
- Reversement agence de l'eau
55 201€

Recettes

804 484€

- Produits
651 374€
- FCTVA
15 110€
- Quote-part subventions
73 000€
- Subvention d'équilibre
65 000€



BUDGET ASSAINISSEMENT

CA 2025 - INVESTISSEMENT

Dépenses

931 452€

- Capital emprunt
188 207€
- Etudes
3 209€
- Amortissement
73 000€
- Travaux
667 035€

Recettes

1 302 145€

- Subventions
683 092€
- FCTVA
249 052€
- Amortissements
370 000€

- Travaux => Salers : 283 538€ / Le Fau : 205 204€ / Diagnostic : 86 916€ / Pleaux : 36 448€ / Saint-Cernin : 32 022€ / Saint-Martin Valmeroux : 16 500€



Madame Chantal CHAUVET souhaite connaître le coût des travaux restant à réaliser, monsieur Louis CHAMBON précise qu'il reste environ 14 millions d'€ de travaux à réaliser et étaler, d'où l'importance des dépenses de fonctionnement en précisant que 107 000 euros sont reversés aux communes pour entretenir les stations, c'est une compétence lourde pour la collectivité.

Monsieur Patrice FALIES met au vote le CA 2025 et le COMPTE DE GESTION DU SERVICE Assainissement :

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité : Approuve le CA 2025 et le COMPTE DE GESTION du service assainissement tel que présenté.

BUDGET ASSAINISSEMENT

BP 2026 - FONCTIONNEMENT

Dépenses
1 017 929.41 €

- Entretien réseaux
205 400 €
- Charges générales
65 350 €
- Amortissement : 370 000€
- Intérêts : 58 494.49 €
- Agence de l'eau
50 000 €
- Titre annulé
1 600 €
- Charges de personnel (communes)
107 300 €
- déficit 2025
1148 084.92 €
- Créances
11 700 €

Recettes
1 017 929.41 €

- Produits
662 600 €
- FCTVA
19 000 €
- Quote-part
subventions
79 836 €
- Subvention
d'équilibre
256 493.41 €



PAYS COMMUNAUTAIRE
DES SALERS

BUDGET ASSAINISSEMENT

BP 2026 - INVESTISSEMENT

Dépenses
2 204 066.29 €

- Capital emprunt
187 036.18 €
- Etudes
46 790.60 €
- Amortissement
73 000 €
- Travaux
1 473 417.55 €

Recettes
2 204 066.29 €

- Subventions
1 153 814.57 €
- FCTVA
185 810.29 €
- Amortissements
370 000€
- Emprunt
494 441.43 €



PAYS COMMUNAUTAIRE
DES SALERS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité Approuve le BP 2026 du service assainissement tel que présenté.

BUDGET SPANC

CA 2025 - FONCTIONNEMENT

Dépenses
50 463€

- Charges générales
11 873€
- Charges de personnel
38 741€
- Charges exceptionnelles
248€

Recettes
55 020€

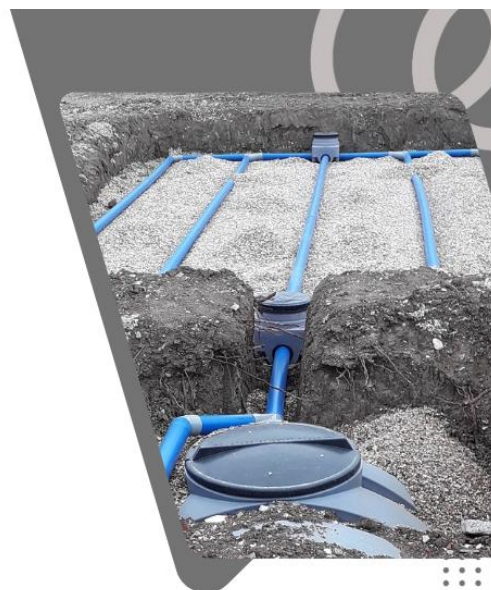
- Facturation
55 020€

INVESTISSEMENT

Dépenses
0€

Recettes
221€

- FCTVA
221€



Monsieur Patrice FALIES met au vote le CA 2025 et le COMPTE DE GESTION du SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité Approuve le CA 2025 et le COMPTE DE GESTION du SPANC tel que présenté.

BUDGET SPANC

BP 2026 - FONCTIONNEMENT

Dépenses
54 910 €

- Charges générales
12 525.92 €
- Charges de personnel
37 875.88 €
- Autres charges
1 660 €
- Virement section
2 848.20 €

Recettes
54 910 €

- Facturation
54 910 €

BP 2026 - INVESTISSEMENT

Dépenses

- Matériel
25 704.81 €

Recettes

- solde n-1 : 17 749.32 €
- excédent : 5 107.29 €
- virement section fonctionnement : 2 848.20 €



Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Approuve le BP 2026 du SPANC tel que présenté.

BUDGET GEMAPI

CA 2025 - FONCTIONNEMENT

Dépenses

66 896€

- Charges générales
7 478€
- Personnel
46 290€
- GEMAPI Auze Sumène
4 188€
- Amortissement
7 576€
- Dégrèvement
1 362€

Recettes

120 785€

- Solde N-1
15 840€
- Taxe GEMAPI
83 686€
- Participation autres
collectivités
21 258€



BUDGET GEMAPI

CA 2025 - INVESTISSEMENT

Dépenses

69 452€

- Solde N-1
34 547€
- Achat matériel
3 859€
- Etudes
23 896€
- Travaux
7 183€

Recettes

43 854€

- Amortissement
7 576€
- TVA
1 730€
- Excédent
fonctionnement
34 547€



Monsieur Patrice FALIES met au vote le CA 2025 et le COMPTE DE GESTION DU BUDGET GEMAPI.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le CA du budget GEMAPI et le COMPTE DE GESTION 2025 tel que présenté.

BUDGET GEMAPI

BP 2026 - FONCTIONNEMENT

Dépenses 187 060.05 €

- Charges générales
19 130.17 €
- Personnel
50 000 €
- Amortissement
4 598 €
- Virement section Inv
113 331.88 €

Recettes 187 060.05 €

- Solde N-1
53 889.05 €
- Taxe GEMAPI
80 065 €
- Participation autres
collectivités
53 106€



PAYS COMMUNAUTAIRE
DES SALERS

BUDGET GEMAPI

BP 2026 - INVESTISSEMENT

Dépenses 373 678.88 €

- Solde 2025
25 598.26 €
- Achat matériel
41 941.87 €
- Etudes
76 136.75 €
- Travaux
230 000 €

Recettes 373 678.88 €

- Amortissement
4 598 €
- TVA
10 000 €
- Excédent
fonctionnement
113 331.88 €
- Subventions
245 747 €



PAYS COMMUNAUTAIRE
DES SALERS

Monsieur Rémi BESSON souhaite des précisions sur le type de travaux, Monsieur Louis CHAMBON précise qu'il s'agit de plusieurs travaux sur des zones humides, notamment des travaux sur l'étang du Luc (Saint Cirques la Loutre) de nombreux passages à gués et des protections de zones humides.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité Approuve le BP 2026 du Budget GEMAPI tel que présenté.

BUDGET COOPÉRATIVE LAITIÈRE

CA 2025 - FONCTIONNEMENT

Dépenses

175 454€

- Amortissement 146 181€
- Taxe foncière 3 532€
- Intérêts emprunts 25 740€

Recettes

258 296€

- Loyers 219 360€
- Amortissement 35 400€
- Refacturation TF 3 536€



PAYS COMMUNAUTAIRE DE SALERS

BUDGET COOPÉRATIVE LAITIÈRE

CA 2025 - INVESTISSEMENT

Dépenses

191 702€

- Capital emprunt 156 302€
- Amortissement 35 400€

Recettes

200 995€

- Amortissement 146 181€
- Excédent fonctionnement 54 813€



PAYS COMMUNAUTAIRE DE SALERS

Monsieur Louis CHAMBON explique que ce budget comme celui de la brasserie est un budget où les loyers couvrent les frais, principe du crédit -bail, la Coopérative honore l'intégralité des loyers, c'est une entreprise précieuse pour le territoire. On sait que l'équilibre peut être fragile. Monsieur Rémi BESSON souhaite connaître la date de fin du crédit-bail, Monsieur Louis CHAMBON rapporte que la fin du crédit-bail est pour 2033. Une visite sera organisée début juin sur site pour celles et ceux qui le souhaitent.

Monsieur Patrice FALIES met au vote le CA 2025 et le COMPTE DE GESTION DU BUDGET COOPERATIVE LAITIERE.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le CA du budget COOPERATIVE LAITIERE et le COMPTE DE GESTION 2025 tel que présenté.

BUDGET COOPÉRATIVE LAITIÈRE

BP 2026 - FONCTIONNEMENT

Dépenses

258 300 €

- Amortissement 136 349 €
- Taxe foncière 3 540 €
- Intérêts emprunts 31 560 €
- Virement section 86 841 €

Recettes

258 300 €

- Loyers 219 360 €
- Quote-part 35 400 €
- Refacturation TF 3 540 €



PAYS COMMUNAUTAIRE DE SALERS

BUDGET COOPÉRATIVE LAITIÈRE

BP 2026 - INVESTISSEMENT

Dépenses

562 160.75 €

- Capital emprunt 220 271.86 €
- Amortissement 35 400 €
- Solde 2025 294 488.89 €

Recettes

562 160.75 €

- Amortissement 136 349 €
- Excédent fonctionnement 82 842.59 €
- Emprunt 256 118.16 €
- Virement section 86 851 €



PAYS COMMUNAUTAIRE DE SALERS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité Approuve le BP 2026 du Budget COOPERATIVE LAITIÈRE tel que présenté.

BUDGET BRASSERIE 360

CA 2025 - FONCTIONNEMENT

Dépenses

117 466€

- Amortissement
90 000€
- Intérêts emprunt
11 040€
- Pompage & entretien
16 426€

Recettes

116 787€

- Loyers
94 086€
- Amortissement
15 500€
- Correction TVA
7 201€



BUDGET BRASSERIE 360

CA 2025 - INVESTISSEMENT

Dépenses

116 302€

- Capital emprunt
74 470€
- Bâche & étude
assainissement
26 331€
- Amortissement
15 500€

Recettes

116 925€

- Amortissement
115 790€
- Excédent
fonctionnement
1 135€



Monsieur Louis CHAMBON rappelle que sur ce projet l'assainissement était dépendant de la méthanisation, il a fallu trouver une solution, les jus sont stockés dans une bâche avant d'être emmenés à la station d'épuration de Pleaux, mais des agriculteurs doivent épandre les jus après neutralisation ce qui explique les dépenses de fonctionnement à hauteur de 16 426 €. Ces frais devront à terme être pris en charge par le brasseur une fois la neutralisation à jour.

Monsieur Patrice FALIES met au vote le CA 2025 et le COMPTE DE GESTION DU BUDGET BRASSERIE 360.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le CA du budget BRASSERIE 360 et le COMPTE DE GESTION 2025.

BUDGET BRASSERIE 360

BP 2026 - FONCTIONNEMENT

Dépenses

109 586.24 €

- Amortissement
78 203 €
- Intérêts emprunt
10 206.25 €
- Charges générales
20 498.18 €
- Déficit 2025
678.81 €

Recettes

109 586.24 €

- Loyers
94 086.24 €
- Quote-part
15 500€



BUDGET BRASSERIE 360

BP 2026 - INVESTISSEMENT

Dépenses

187 164.99 €

- Capital emprunt
75 854.72 €
- Travaux
30 000 €
- Amortissement
15 500 €
- Solde 2025
65 810.27 €

Recettes

187 164.99 €

- Amortissement
78 203 €
- Emprunt
108 961.99 €



Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité Approuve le BP 2026 du Budget BRASSERIE 360 tel que présenté.

BUDGET ISOTONER

CA 2025 - INVESTISSEMENT

Dépenses

154 406€

- Etudes
42 030€
- Terrain
112 724€

Recettes

0 €



Monsieur Patrice FALIES met au vote le CA 2025 et le COMPTE DE GESTION DU BUDGET ISOTONER.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le CA et le COMPTE DE GESTION du budget ISOTONER.

BUDGET ISOTONER

BP 2026 - FONCTIONNEMENT

Dépenses

32 080 €

- Résultat 2025
80 €
- Intérêts
32 000 €

Recettes

32 080 €

- Autre produit courant
32 080 €



BUDGET ISOTONER

BP 2026 - INVESTISSEMENT

Dépenses

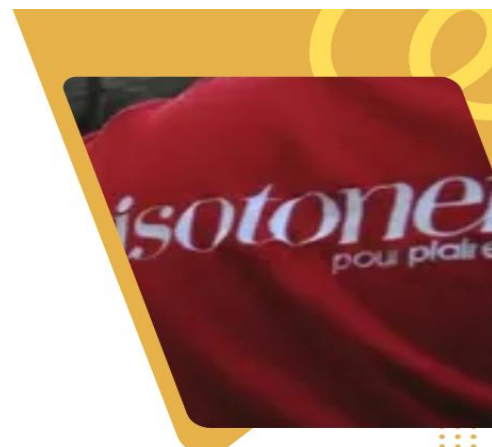
3 104 174.02 €

- Solde 2025
180 407.86 €
- Travaux
2 898 766.16 €
- Emprunt
25 000 €

Recettes

3 104 174.02 €

- Subventions
1 131 452 €
- Cession
767 722.02 €
- Emprunt
1 205 000 €



Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité Approuve le BP 2026 du Budget ISOTONER tel que présenté.

Monsieur Louis CHAMBON expose que Monsieur LABRO va également proposer aux élus de la Communauté de Communes une visite du site historique et du chantier en cours assez rapidement.

BUDGET

- **Affectation des résultats – reprise budgets transport scolaire et micro-crèche - intégration au BP**

Monsieur Louis CHAMBON présente les affectations de résultats pour les budgets 2026 et rappelle que le déficit du budget du transport scolaire doit être intégré au budget général ainsi que le budget des micro-crèches.

| | Affectation à l'investissement | Affectation à la section de fonctionnement C/002 | | Affectation à la section d'investissement c/001 | |
|-------------------------------|--------------------------------|--|-------------------|---|-------------------|
| | C/1068 | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses |
| BUDGET PRINCIPAL | 675 762.85 | 484 790.62 | | 159 612.28 | |
| Transports scolaires | | | 74 559.55 | | |
| Micro-crèche | | | 5 603.44 | | 31 816.66 |
| TOTAL BUDGET PRINCIPAL | 675 762.85 | 404 627.63 | | 127 795.62 | |
| BRASSERIE GBL | | | 678.81 | | 65 810.27 |
| COOP | 82 842.59 | | | | 294 488.89 |
| SPANC | 5 107.29 | | | 17 749.32 | |
| ASSAINISSEMENT | | | 148 084.92 | | 423 821.96 |
| ISOTONER | | | 80.00 | | 180 407.86 |
| GEMAPI | | 53 889.05 | | | 25 598.26 |
| TOTAL | 763 712.73 | 458 516.68 | 148 843.73 | 145 544.94 | 990 127.24 |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuvent les affectations de résultats relatives aux budgets de la Communauté de Communes du Pays de Salers.

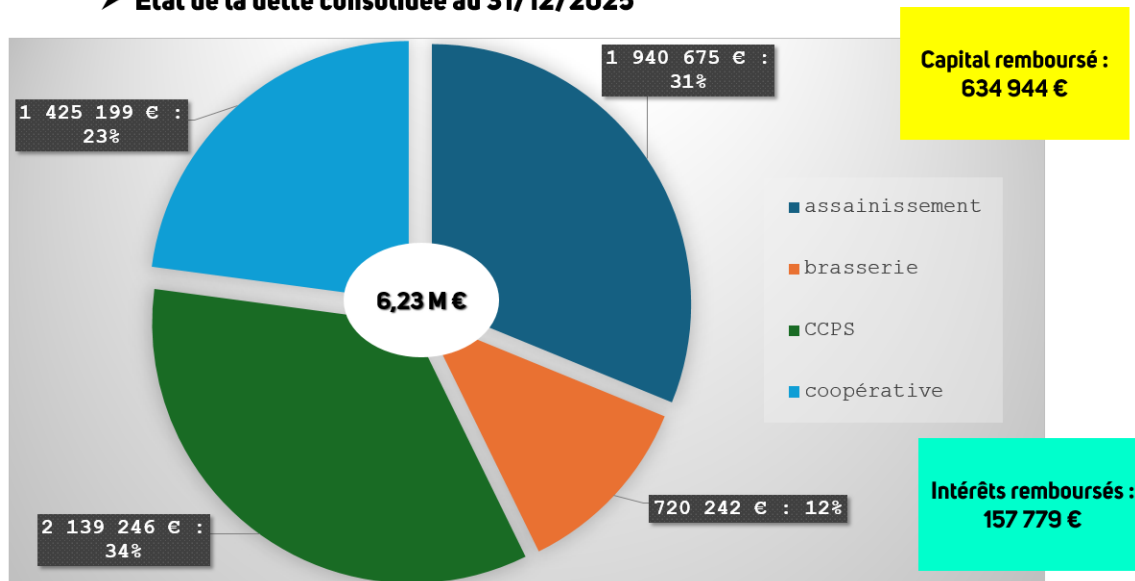
BUDGET

- **Etat de la dette consolidée au 31/12/2025**

Monsieur Louis CHAMBON fait état de la dette au 31/12/2025 avec la précision que pour le budget assainissement la dette correspond au transfert des emprunts réalisés lors de la prise de compétence.

Il est important que le Conseil communautaire puisse avoir une vision sur les capacités de la Communauté de Communes du Pays de Salers.

➤ État de la dette consolidée au 31/12/2025



Budgets annexes (brasserie et coopérative) :

Encaissements de loyers

Point de vigilance = paiement des loyers

Madame Chantal Chauvet interroge Monsieur Chambon pour cette vigilance

Monsieur Louis CHAMBON précise que ces budgets sont fragiles si les loyers sont impayés, la charge de l'emprunt est très difficile pour la collectivité. Il faut mettre un frein sur ce type d'opération, on a tous en mémoire la Coopérative de Bourianne sur le Pays de Mauriac.

Monsieur Rémi BESSON interroge sur la fin de ces opérations, Louis CHAMBON précise que pour les deux ateliers relais ce sera pour la fin du mandat, 2033 et 2034.

BUDGET

Capacité de désendettement au 31/12/2025

Budget général :

4,5 ans

Budget assainissement :

9,2 ans

Analyse :

+ Points positifs

- Dette finalement raisonnable au regard du service
- Ratio cohérent pour un service assainissement

- Point d'attention

- Bonne capacité d'autofinancement avec la subvention d'équilibre (65 000 €) sinon **ratio = 13 ans**
 - Dynamique d'investissement encore forte
- Résultat d'exploitation négatif (à surveiller dans la durée)

BUDGET
Récapitulatif budgets 2025

RÉCAPITULATIF BUDGETS 2025

 **PAYS DE SALERS** COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Fédérer, Dynamiser & Valoriser

● **11.258 M €**
Dépenses totales

● **12.688 M €**
Recettes totales



Monsieur Louis CHAMBON présente le récapitulatif du budget général au Conseil Communautaire, Monsieur Patrice FALIES rajoute que la photo est celle de la base nautique de Longayroux, pour celles et ceux qui ne la connaissent pas, c'est la dernière réalisation de la Communauté, ouverture validée le 1^{er} mai.

Monsieur Patrice FALIES met le CA 2025 et le Compte de gestion du budget général au vote : Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le CA et le COMPTE DE GESTION du budget général.

BUDGET 2026 - Subventions aux associations **Règlement de subvention :**

Monsieur Louis CHAMBON fait le rappel aux membres du Conseil Communautaire du règlement de subventions aux associations :

→ Clubs sportifs sur présentation de factures d'achat équipements :

- 0 à 20 licenciés : 200 €
- 20 – 40 : 400 €
- + 41 : 600 €

→ Associations de Musique :

- 500 €

+ Participation via le Chéquier de réductions

La liste détaillée des subventions sera validée par la Commission, selon le règlement voté.

BUDGET 2026 – OFFICE DE TOURISME

Convention d'objectifs entre la CCPS et l'EPIC du Pays de Salers signée en mars 2025 (Délib DECC_2025_036)

Monsieur Louis CHAMBON souhaite faire un rappel sur la convention qui lie les deux structures : Communauté de Communes et Office de Tourisme.

L'Office de Tourisme s'engage à :

- assurer l'accueil et le conseil en séjour dans les 3 bureaux d'information touristique (Salers, Pleaux et Tournemire)
- définir les périodes et horaires d'ouverture en amont de la saison,
- répondre aux demandes d'informations (guichet, courrier, mail, téléphone)
- proposer un espace boutique, avec notamment la mise en valeur des itinéraires de randonnées du territoire,
- mettre à disposition une information générale sur le Pays de Salers, le département et régions limitrophes,
- proposer des visites guidées dans les lieux où la demande se fait sentir
- faire la promotion touristique (site internet, brochures, salons, outils numériques, observatoires...)

La CCPS attribue annuellement :

- une dotation de fonctionnement destinée à financer les missions administratives de l'OT **228 000 € (+ 25 000 € (2025) / + 15 000 € (2026))**,
- la taxe de séjour de l'année en cours (**108 606,76 € pour 2025**).

La CCPS mets à disposition :

- du matériel, équipement...
- un local de stockage situé sur la déchèterie de l'espace d'activités 360° (convention mise à disposition gratuite entre la CCPS et le SPPGDMS),
- du personnel : une fraction du personnel administratif pour la comptabilité évaluée chaque année à **3 000 €**.

Chaque année, l'OT fournira avant le vote du budget : un bilan financier, un compte de résultat et un rapport d'activités.

La présente convention est signée pour une **période de 3 ans**, renouvelable expressément 3 mois avant son terme.

Monsieur Louis CHAMBON rappelle également que l'Office de Tourisme a repris en Délégation la Maison de la Salers.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend acte de la Convention entre Office de Tourisme et Communauté de Communes du Pays de Salers et valide le versement de 15 000 € supplémentaires au titre de la dotation de fonctionnement.

BUDGET 2026

Vote des taux d'imposition 2026

| Taxes | Taux N-1 de la collectivité | Bases prévisionnelles pour N | Produit fiscal à taux constants |
|-------|-----------------------------|------------------------------|---------------------------------|
| TFB | 2.45 | 9 378 000 | 229 761 |
| TFNB | 10.37 | 1 052 000 | 109 092 |
| TH | 12.02 | 4 596 000 | 552 439 |
| | | TOTAL | 891 292 |

| Variation proportionnelle | | Variation différenciée | | | | |
|------------------------------------|----------|------------------------|--------------------|--------------|----------------------|-----------------------------|
| Coef. de variation proportionnelle | 1.015782 | Taux proposé | Variation proposée | Taux calculé | Produit mathématique | Variation de produit fiscal |
| TFB | 2.49 | 2.60 | | 2.60 | 243 828 | 14 067 |
| TFNB | 10.53 | 10.37 | | 10.37 | 109 092 | 0 |
| TH | 12.21 | 12.02 | | 12.02 | 552 439 | 0 |
| | | | | TOTAL | 905 359 | 14 067 |

Cette structure de taux est correcte

Proposition :

voter une augmentation de 6 % du taux de TFB

Soit 2,45 % à 2,60 %

= + 14 067 €

45 communautés de notre strate :

Taux moyen 2,95 %

Monsieur Louis CHAMBON propose donc une augmentation de 6% du taux de Taxe Foncière sur le bâti afin de financer les services croissants pour la population avec les micro-crèches et les services pour le périscolaire, cette augmentation représente un effort de 14 067€ pour l'ensemble des contribuables.

Monsieur Laurent DELSOL intervient pour préciser que dans le contexte actuel de tension, il est difficile de valider une augmentation de la fiscalité pour la population, il y a déjà une pression fiscale importante.

Madame Chantal CHAUVET demande pourquoi augmenter cette taxe-là ?

Monsieur Louis CHAMBON rajoute qu'il n'est jamais populaire d'augmenter la fiscalité, le choix de l'augmentation de la TFB s'est fait car il n'y a pas de corrélation avec les autres taux qui n'augmenteront pas.

Madame Françoise VIDAL rajoute que certains taux peuvent être votés sans action sur les autres ce qui est le cas de la TFB.

Monsieur Louis CHAMBON rajoute que les bases sont votées par les Parlementaires, le taux est le seul levier fiscal des collectivités.

Aujourd'hui il est difficile de redistribuer les attributions de compensation de la taxe professionnelle, de financer les acteurs économiques du territoire, de garantir des aides pour la rénovation de l'habitat (prime Rénov) et d'augmenter les services à la population sans utiliser le levier fiscal.

Monsieur Jean-Noël PARRA rajoute qu'à l'échelle des 27 communes de la Communauté de Communes du Pays de Salers cette augmentation représente seulement un peu plus de 500 € par commune, cela semble raisonnable.

Monsieur Louis CHAMBON rajoute qu'augmenter de 14 000€ la fiscalité en comparaison avec le maintien des services et compte tenu de la médiation sur l'assainissement semble raisonné.

Monsieur Pascal ESCURE rajoute que cela ne fait pas une augmentation énorme.

Monsieur Louis CHAMBON propose au Conseil Communautaire de valider ce choix,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

A la majorité, avec deux abstentions de Monsieur Laurent DELSOL et Madame Véronique POUGET.

VALIDE l'augmentation de 6% du taux de FNB à hauteur de 2.60% et AUTORISE le Président à mettre en œuvre cette décision.

BUDGET 2026

Attribution de compensation

Monsieur Louis CHAMBON transmet au bureau les ACTP pour 2026 en rappelant que le montant des ACTP a été revu à la hausse à la suite du protocole de médiation pour régler le conflit avec les requérants concernant le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes.

La charge portée par la Communauté de Communes augmente, d'où une réactualisation des tarifs concernant l'assainissement pour ce qui concerne l'abonnement mais également le m3 d'assainissement afin de pouvoir établir un coût de fonctionnement juste.

Pour 2026 il est prévu de reverser 606 338.13 € pour tenir compte de la médiation sur l'assainissement et 655 871.47 € ont été reversés pour 2025.

Monsieur Louis CHAMBON rajoute qu'il conviendra d'avoir une réflexion sur les ACTP pour ce qui concerne l'assainissement pour plus de justesse sur le transfert en termes de charges, personnel et emprunt.

Monsieur Rémi BESSON intervient pour demander des précisions sur les ACTP ? On parle d'assainissement mais les ACTP correspondent à la compensation de la taxe professionnelle perçue au départ par les communes, cette taxe était figée.

Monsieur Jean-Noël PARRA intervient pour préciser que la taxe professionnelle perçue par les communes a disparu au moment de la fiscalité unique, la Communauté perçoit aujourd'hui cette taxe et la redistribue sur la validation des montants figés au moment du passage en TPU.

Monsieur Rémi BESSON rajoute qu'il n'y a pas de révision de la taxe professionnelle qui était perçue par les communes avec comme exemple Saint Martin Valmeroux. Si Isotoner s'agrandit la Commune ne perçoit pas plus, si Isotoner disparaît, la commune ne perçoit pas moins.

Monsieur Louis CHAMBON explique que les montants ont été complétés au moment du transfert de compétence de l'assainissement mais également l'accueil collectif de mineurs puis les micro-crèches puis majorés avec le protocole de médiation ce qui fixe comme suit les montants d'ACTP pour 2026.

| COMMUNES | ACTP 2024 | ACTP 2025 | ACTP 2026 | ACTP 2027 |
|-----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| ALLY | 20 208,08 € | 40 511,78 € | 38 168,69 € | 33 873,64 € |
| ANGLARDS DE SALERS | -16 200,77 € | 7 230,21 € | 4 399,29 € | - 569,99 € |
| BARRIAC LES BOSQUETS | -8 097,45 € | 621,93 € | 95,70 € | - 1 700,80 € |
| BESSE | -4 975,17 € | 3 294,00 € | 2 779,29 € | 1 073,98 € |
| BRAGEAC | 4 025,93 € | 3 879,97 € | 3 588,04 € | 3 588,04 € |
| CHAUSSENAC | -16 478,33 € | 6 670,88 € | 5 806,63 € | 1 090,36 € |
| ESCORAILLES | -1 347,15 € | - 1 508,48 € | - 1 831,13 € | - 1 831,13 € |
| FONTANGES | -8 776,78 € | 11 312,98 € | 10 521,71 € | 6 424,63 € |
| FREIX ANGLARDS | -6 432,88 € | 3 544,77 € | 2 676,68 € | 594,34 € |
| GIRGOLS | -4 292,04 € | 118,90 € | - 176,87 € | - 1 088,63 € |
| LE FALGOUX | -14 094,96 € | 12 772,27 € | 12 311,34 € | 6 891,80 € |
| LE FAU | -1 421,34 € | - 1 477,04 € | - 1 588,43 € | - 1 588,43 € |
| LE VAULMIER | -7 114,78 € | 9 363,69 € | 9 125,54 € | 5 806,03 € |
| PLEAUX | 226 141,74 € | 267 683,96 € | 256 464,65 € | 247 034,28 € |
| SALERS | 41 035,01 € | 54 087,42 € | 53 054,15 € | 50 340,34 € |
| ST BONNET DE SALERS | -36 034,56 € | 23 647,83 € | 13 999,55 € | 1 098,24 € |
| ST CERNIN | 21 223,04 € | 37 152,82 € | 36 215,59 € | 32 935,91 € |
| ST CHAMANT | -10 707,15 € | - 1 791,32 € | - 2 766,97 € | - 4 647,70 € |
| ST CIRGUES DE MALBERT | -19 764,16 € | 3 494,64 € | 2 591,98 € | - 2 150,05 € |
| ST ILLIDE | 12 801,68 € | 21 346,24 € | 18 834,14 € | 16 874,02 € |
| ST MARTIN CLES | 7 364,14 € | 12 986,01 € | 12 398,31 € | 11 215,17 € |
| ST MARTIN VLX | 75 474,03 € | 120 798,57 € | 112 498,52 € | 102 603,61 € |
| ST PAUL DE SALERS | -4 636,43 € | 15 298,45 € | 14 883,61 € | 10 855,15 € |
| ST PROJET DE SALERS | -5 955,17 € | 1 502,51 € | 976,28 € | - 567,88 € |
| ST VINCENT DE SALERS | -8 973,65 € | 908,52 € | 631,96 € | - 1 372,13 € |
| STE EULALIE | 5 052,92 € | 4 432,58 € | 3 191,89 € | 3 191,89 € |
| TOURNEMIRE | -5 005,93 € | - 2 012,64 € | - 2 511,99 € | - 3 160,58 € |
| TOTAL | 233 017,87 € | 655 871,47 € | 606 338,13 € | 516 814,08 € |
| commune qui encaisse | 413 326,57 € | 662 660,94 € | 615 213,52 € | 535 491,42 € |
| commune qui débourse | -180 308,70 € | - 6 789,48 € | - 8 875,39 € | -18 677,34 € |

Évolutions : Protocole de médiation

- Clé répartition micro-crèche
- Réflexion à venir sur les ACTP assainissement pour plus de justesse sur le transfert (charges, personnel, emprunts...).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

VALIDE les ACTP présentés pour 2026 et charge le Président de leur mise en œuvre.

BUDGET 2026

Présentation BP 2026

Monsieur Louis CHAMBON présente aux membres du bureau le projet de BP 2026.

Monsieur Rémi Besson interroge pour savoir si les dotations de l'Etat ont augmenté, Monsieur Louis CHAMBON explique que malheureusement non, notamment du fait que l'augmentation du montant des ACTP fait baisser le coefficient d'intégration fiscale.

BUDGET GÉNÉRAL

BP 2026 - FONCTIONNEMENT

Dépenses

5 825 129.67 €

- Amortissement
237 642.43 €
- Autres charges
896 740.86 €
- Charges générales
1 725 874.86 €
- Charges de personnel
888 530 €
- Reversement fiscalité
1 581 053.52 €
- Intérêts emprunts
116 288 €
- Virement section
330 000 €
- Titres annulés
4 000 €

Recettes

5 825 129.67 €

- Résultat 2025
404 627.63 €
- Produits
55 815.65 €
- Impôts et taxes
1 272 143.39 €
- Dotations
786 250 €
- Loyers et remboursement
69 000 €
- Photovoltaïque
13 000 €
- vente bâtiment (solde
Farges)
45 000 €
- Fiscalité
2 914 293 €

- Refacturation de personnel
85 000 €
- Quote-part
180 000 €



BUDGET GÉNÉRAL

BP 2026 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses 4 969 545.90 €

- Solde 2025
379 463.87 €
- Emprunts
289 463.87 €
- Fonds de concours
90 000 €
- Quote-part
180 000 €
- Investissements
4 030 618.16 €

Opérations

- Longayroux 3 932 000 €
- Urbanisme 150 000 €
- Aménagements ZA 128 286.40 €
- Col de légal 41 239.63 €
- Hôtel d'entreprises 41 000 €
- Véhicule 40 556 €
- Parc forêt 20 000 €
- Mobilier/logiciel 16 000 €
- Stade St Cernin 15 000 €
- Activité pleine nature 5 000 €
- Divers 1 000 €.



PAYS COMMUNAUTAIRE
DES SALERS

BUDGET GÉNÉRAL

BP 2026 - RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes 4 969 545.90 €

- Solde 2025
127 795.62 €
- Virement section
330 000 €
- Excédent
675 762.85 €
- Emprunt
1 095 341.20 €
- Amortissements
237 642.43 €
- Subventions
2 327 028.80 €
- FCTVA
150 000 €



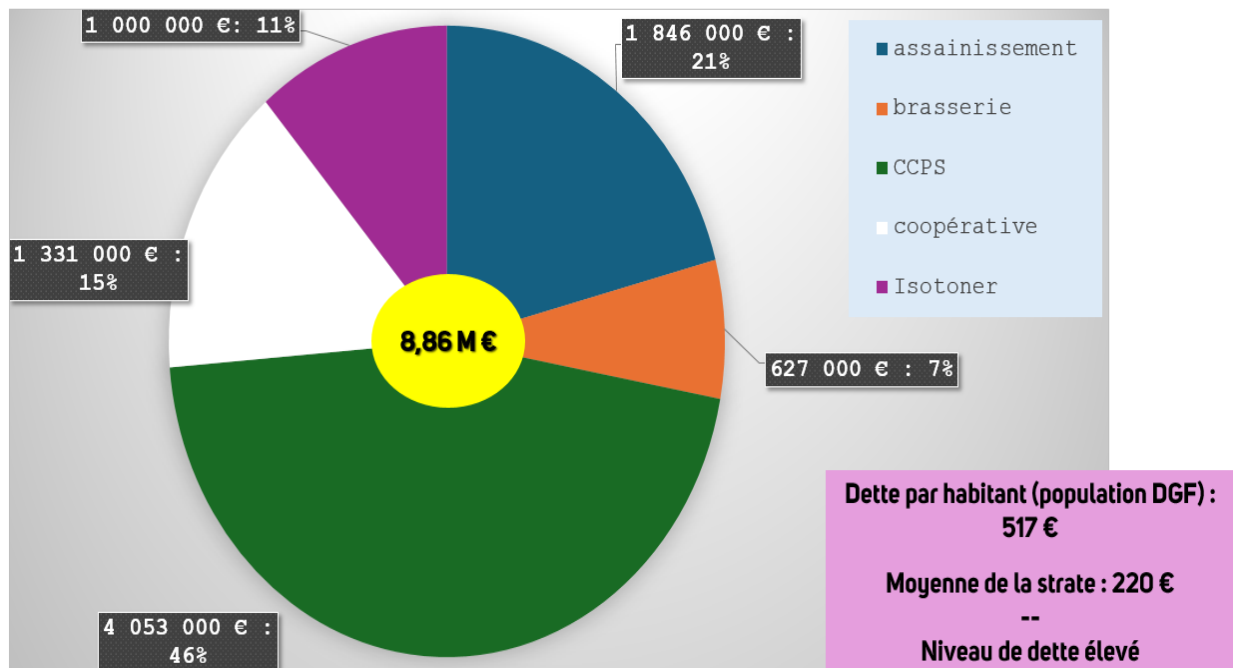
PAYS COMMUNAUTAIRE
DES SALERS

Monsieur Pascal TERRAIL interroge Monsieur CHAMBON sur les dépenses du stade de Saint Cernin, Monsieur Louis CHAMBON explique que ce sont des dépenses à réaliser au niveau des vestiaires, notamment sur les douches, de plus Monsieur Louis CHAMBON tiens à rapporter que la Commune de Saint-Cernin prend en charge l'intégralité des charges de fonctionnement du Stade. Monsieur André DUJOLS remercie Monsieur CHAMBON pour ce point de précision.

Pour ce qui concerne les subventions allouées, Monsieur Louis CHAMBON précise que toutes les subventions listées sont des subventions réelles qui ont été notifiées à la Communauté de Communes.

BUDGET 2026

➤ État de la dette consolidée au 01/05/2026



➤ Capacité de désendettement 2026 (projection)

Budget général : (emprunt nouveau)

11,6 ans (épargne brute à 350 000 €)

Budget assainissement : (stable si versement subvention d'équilibre)

9 ans

Budgets annexes (brasserie et coopérative) :

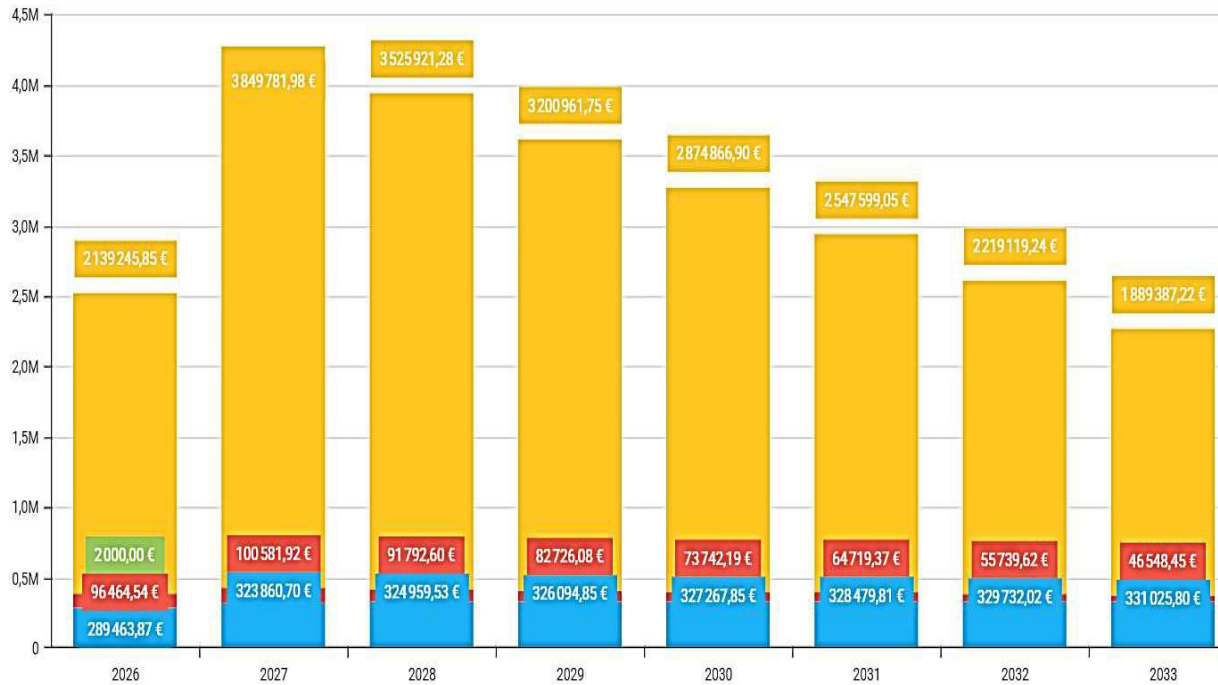
Encaissements de loyers

Monsieur Louis CHAMBON revient sur le Point de vigilance = paiement des loyers

BUDGET

Budget général

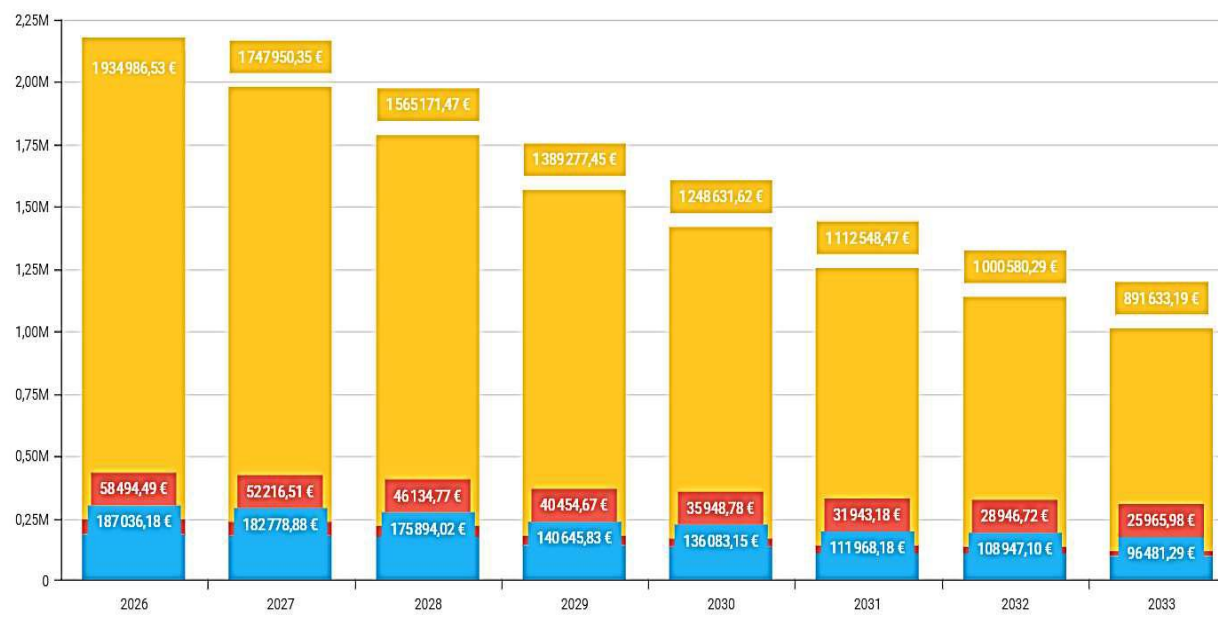
Evolution de la dette : 2026 à 2033



BUDGET

Budget Assainissement

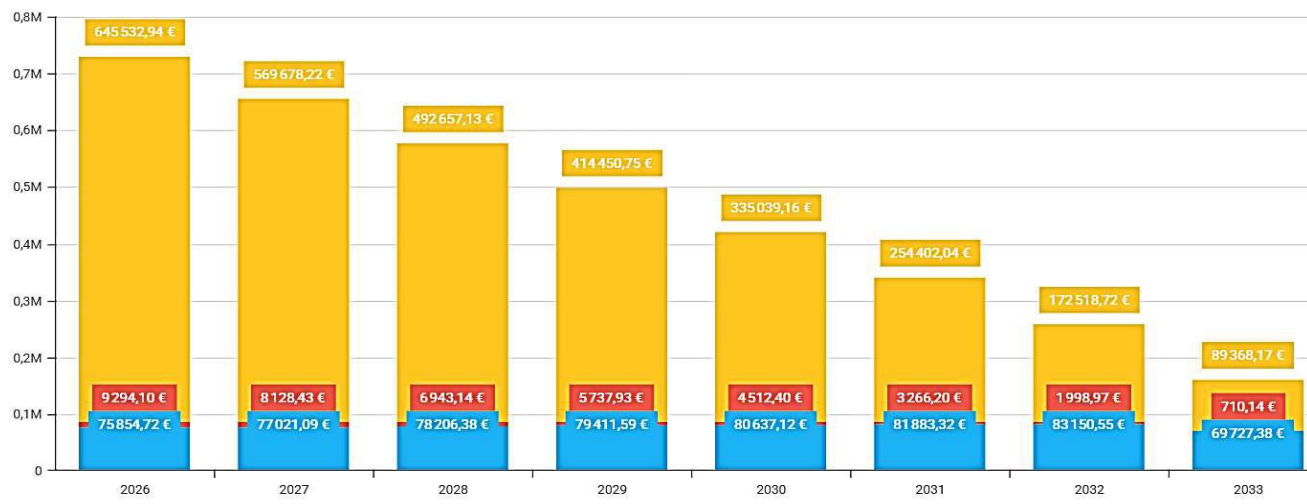
Evolution de la dette : 2026 à 2033



BUDGET

Brasserie 360

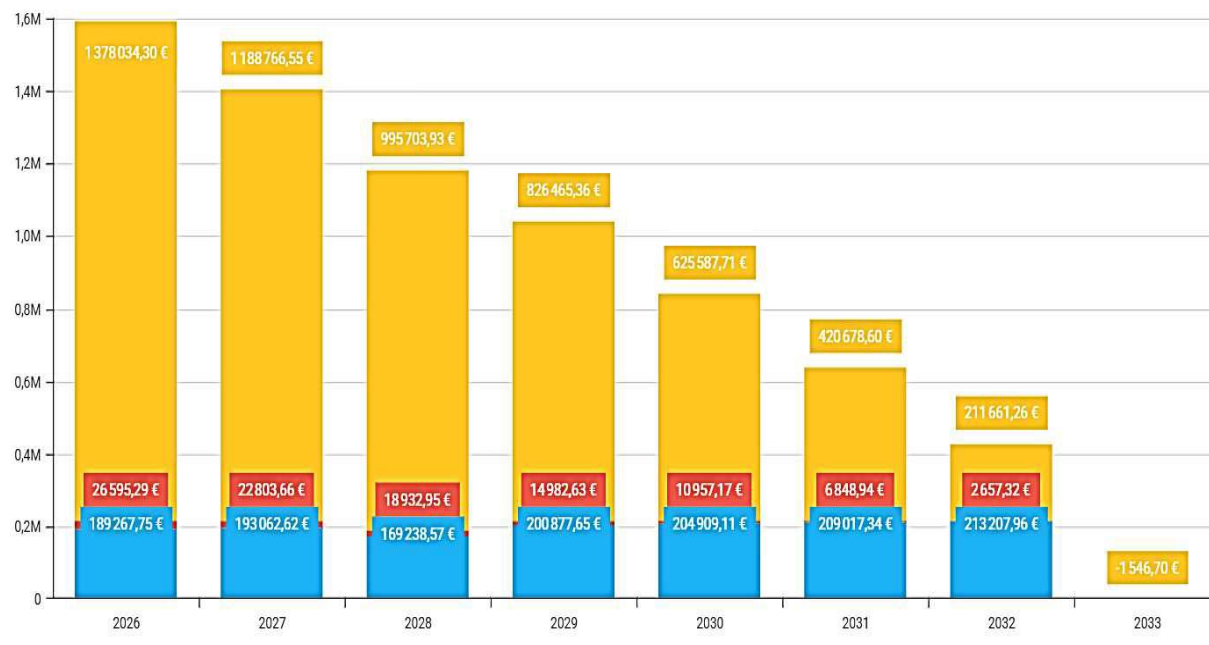
Evolution de la dette : 2026 à 2033



BUDGET

Coopérative Laitière

Evolution de la dette : 2026 à 2033



BUDGET 2026

➤ Capacité de désendettement 2026 (projection)

Budget général : (emprunt nouveau)

11,6 ans (épargne brute à 350 000 €)

Budget assainissement : (stable si versement subvention d'équilibre)

9 ans

Budgets annexes (brasserie et coopérative) :

Encaissements de loyers

Point de vigilance = paiement des loyers

Monsieur Louis CHAMBON précise qu'avec une projection de capacité de désendettement proche de 12 ans, la collectivité se situe aujourd'hui à la limite de sa zone de confort.

La situation reste tenable, mais la marge de manœuvre est très réduite. Toute baisse de l'épargne ou nouvel endettement pourrait rapidement dégrader l'équilibre financier. Dans ce contexte, le développement de nouveaux services devra être maîtrisé, car il génère mécaniquement des dépenses de fonctionnement supplémentaires.

Par ailleurs, une révision des ACTP en matière d'assainissement apparaît aujourd'hui impérative pour garantir l'équilibre du service et refléter la réalité du transfert.

Le prix de l'assainissement est ajusté afin de tendre vers un coût du service plus équilibré. Une légère hausse de la fiscalité est également envisagée pour accompagner cette trajectoire.

Plus largement, les compétences liées aux services à la population devront faire l'objet d'un véritable pacte financier entre les communes et l'intercommunalité si nous voulons, à minima, poursuivre et développer quelques projets structurants sur la durée du mandat.

Il conviendra néanmoins de rester particulièrement vigilant dans les années à venir et de piloter avec rigueur les investissements comme les dépenses de fonctionnement.

Monsieur Louis CHAMBON rajoute que plus on augmente les dépenses de fonctionnement plus on réduit les apports en investissement.

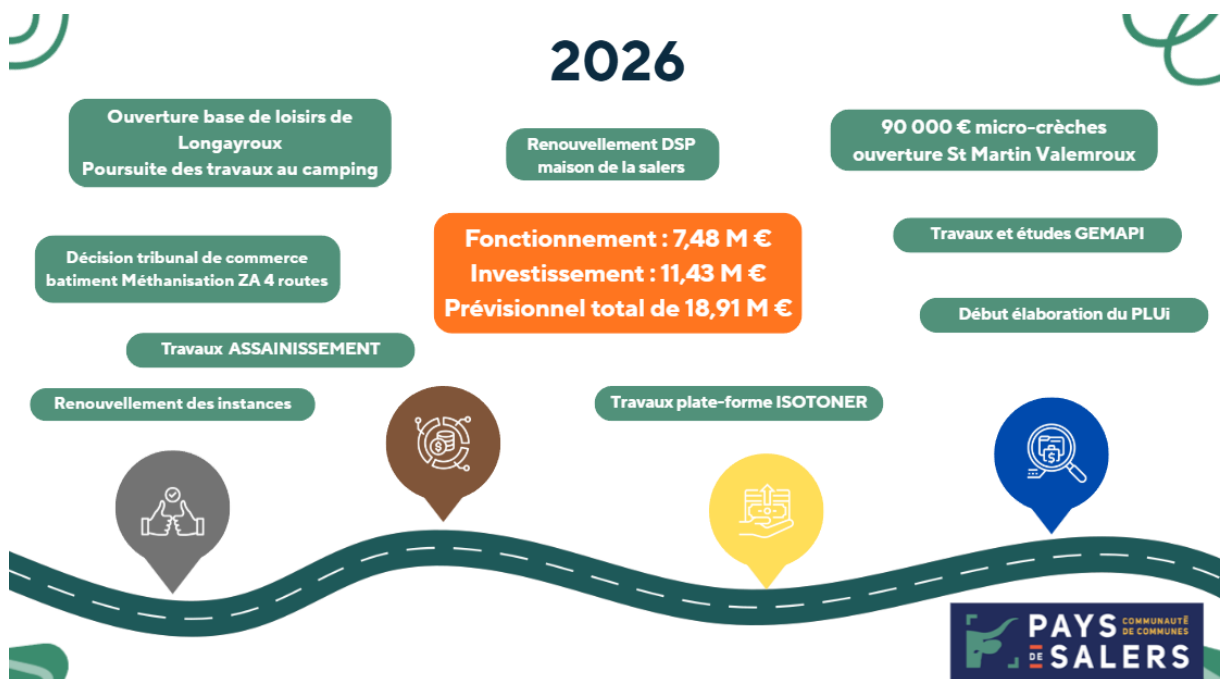
Madame Françoise VIDAL complète en précisant que les ateliers relais sont toujours un risque pour la collectivité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE des projections relatives au capacité de désendettement de la Communauté de Communes du Pays de Salers.

BUDGET 2026

➤ Projets d'investissement sur le budget principal et les budgets annexes



Monsieur Louis CHAMBON présente aux conseillers communautaires les projets d'investissement en cours :

-Sur LONGAYROUX l'ouverture de la base de loisirs est prévue pour le 1^{er} mai pour ce qui concerne le camping la Délégation de Service Public commencera début 2027.

-Pour ce qui concerne le bâtiment de la méthanisation aux 4 routes la phase contradictoire sur les créances est bouclée, il conviendra de dépolluer le site, un devis est en cours, une prévision a été inscrite au budget Prévisionnel 2026.

-La micro-crèche de ST Cernin est ouverte, celle de Saint martin doit être réceptionnée à la rentrée et pour Pleaux les travaux ont débuté. La Communauté a déjà versé un fonds de concours de 90 000€ en 2025 reconduit en 2026 pour les communes précitées afin de les aider dans leurs investissements qui seront utilisés par la Communauté de Communes.

-Il faudra également travailler rapidement sur l'élaboration d'un PLUI avec un objectif de réalisation pour 2030, cela va entraîner des projections agricoles et touristiques sur l'ensemble des communes membre avec une planification d'urbanisme à mettre en œuvre.

-Sans oublier les travaux d'assainissement à réaliser ainsi que les travaux pour la plate-forme Isotoner que nous évoquerons plus tard dans l'ordre du jour.

Je tiens également à remercier mes collègues élus par rapport à l'annulation des fonds de concours versés par la Communauté de Communes qui représente un effort pour la stabilité financière de la Collectivité.

ADMINISTRATION GENERALE

Délégations au Président

Monsieur Louis CHAMBON expose que la mise en œuvre de cette délibération est une recommandation de la Chambre Régionale des Comptes et qu'elle a été validée en amont par le contrôle de légalité, les montants cités sont les montants seuils des marchés publics.

Monsieur le Président sollicite le Conseil Communautaire pour l'autoriser à signer les différentes actions suivantes :

➤ **Commande publique, Fournitures et Services :**

jusqu'à 60 000 € HT

signature devis et bons de commande dans cette limite

➤ **Travaux marchés :**

jusqu'à 100 000 € HT lots < 100 000 € HT si cumul ≤ 20 % du marché total

➤ **Avenants :**

autorisés jusqu'à +10 % du montant initial,

Au-delà : décision du conseil communautaire.

➤ **Finances :**

le Président pourrait être autorisé à accepter les indemnités de sinistre ; renégocier les emprunts en cours ; déposer et signer les demandes de subventions ; - créer / modifier / supprimer les régies ; - signer les actes nécessaires à l'exécution budgétaire.

Exclus de la délégation : ⊗ souscription de nouvel emprunt ⊗ ouverture ligne de trésorerie ⊗ nouvel engagement bancaire décision réservée au conseil communautaire.

➤ **Ressources humaines :**

recrutement saisonnier ou temporaire ; remplacements d'agents absents ; recrutements liés aux services communautaires; enfance-jeunesse : micro-crèches, ALSH, périscolaire ; signature contrats, arrêtés, conventions...

Reste au Conseil : création / suppression poste permanent.

➤ **Actions en justice / assurances :**

défendre la collectivité ; engager actions urgentes ; signer actes d'assurance ; désigner avocat / expert / huissier jusqu'à 5 000 € HT par dossier,

➤ **Conventions courantes / patrimoine :**

conventions techniques ou administratives < 5 000 € HT, occupation temporaire domaine public < 12 mois, locations mobilières ou immobilières ≤ 3 ans

Reste au Conseil : acquisitions / ventes immobilières, baux longue durée, engagements structurants

➤ **Information des élus :**

Compte rendu à chaque conseil communautaire et Relevé des décisions joint à la note du conseil

➤ **Durée :**

Pour la durée du mandat du Président mais modifiable ou retirée à tout moment par délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE délégations au Président dans les différentes actions citée précédemment et l'AUTORISE à mettre en œuvre ses délégations.

PREND ACTE du fait que conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Président rendra compte, à chaque réunion du conseil communautaire, des décisions prises dans le cadre des présentes délégations.

Un relevé des décisions sera joint à la note préparatoire adressée aux conseillers communautaires.

ADMINISTRATION GENERALE

Subvention Camping Longayroux - CCD 2022-2027

Monsieur le Président expose que le 5 septembre 2023 il y a eu signature du Contrat Cantal Développement 2022-2027 entre le Département et la CCPS avec l'Inscription de 7 projets intercommunaux et 6 projets communaux

→ Soit un coût estimé total de 6 750 625 € HT pour 1 050 525 € de subventions CD15 Point d'étape avec les services du CD15 à mi-parcours pour réajuster le contrat en cours : suppression des projets annulés, report des subventions attribuées sur d'autres projets...

→ Nouvelle maquette du contrat présentée lors du CC du 21 janvier 2026 et signature de l'avenant correspondant

Fléchage de 105 651 € supplémentaires de subvention CD15 pour la phase 2 du camping de Longayroux.

ADMINISTRATION GENERALE

→ Mise à jour du plan de financement Camping Longayroux:

Monsieur Louis CHAMBON présente le plan de financement du camping de Longayroux en complétant la recette allouée par le Département du Cantal

| DEPENSES | PHASE 1 | PHASE 2 | TOTAL HT |
|-------------------------|------------|------------|------------|
| Acquisitions foncières | 560 036,97 | 0,00 | 560 036,97 |
| MO / CT / SPS | 162 028,42 | 176 704,91 | 338 733,33 |
| Etudes préalables | 40 797,87 | 0,00 | 40 797,87 |
| Désamiantage | 15 000,00 | 0,00 | 15 000,00 |
| Démolition | 18 000,00 | 0,00 | 18 000,00 |
| Gros œuvre | 106 016,32 | 148 784,31 | 254 800,63 |
| Charpente | 0,00 | 222 932,42 | 222 932,42 |
| Couverture | 0,00 | 94 396,08 | 94 396,08 |
| Menuiseries extérieures | 0,00 | 52 768,84 | 52 768,84 |
| Menuiseries intérieures | 0,00 | 102 054,20 | 102 054,20 |
| Cloisons / peintures | 0,00 | 157 856,46 | 157 856,46 |
| Carrelage / faïence | 0,00 | 79 666,25 | 79 666,25 |
| Sols souples | 0,00 | 10 210,79 | 10 210,79 |
| Serrurerie | 0,00 | 73 229,41 | 73 229,41 |
| Plomberie | 0,00 | 231 760,70 | 231 760,70 |

| | | | |
|--|-------------------|---------------------|---------------------|
| Electricité | 0,00 | 380 586,19 | 380 586,19 |
| Cuisine | 0,00 | 45 500,00 | 45 500,00 |
| Terrassement / VRD / paysages | 25 935,70 | 1 113 842,98 | 1 139 778,68 |
| Piscine | 23 733,00 | 161 139,68 | 184 872,68 |
| TOTAL DEPENSES | 951 548,28 | 3 051 433,22 | 4 002 981,50 |
| RECETTES | | Montant | |
| CD15 - AAP Hôtellerie de plein air (phase 1) | | 188 191,00 | |
| CD15 - CDD 2022-2027 (phase 2) | | 426 176,00 | |
| CR - Ligne hébergement touristique | | 100 000,00 | |
| CR - CAR 2022-2027 | | 200 000,00 | |
| DETR 2020 | | 178 995,00 | |
| DETR 2024 (phase 1) | | 534 339,00 | |
| DETR 2026 (phase 2) | | 586 473,00 | |
| TOTAL subventions (55 %) | | 2 214 174,00 | |
| Autofinancement | | 1 788 807,50 | |
| TOTAL RECETTES | | 4 002 981,50 | |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement pour le Camping de Longayroux tel que présenté.

ECONOMIE

➤ Dossiers soutien investissement économique

Monsieur Louis CHAMBON présente aux conseil communautaire les dossiers de soutien économiques, il est important de préciser que l'attribution d'une aide économique par la Communauté de Communes aux porteurs de projets déclenche un cofinancement de LEADER et ou de la Région ce qui est importants pour les porteurs de projet du territoire, j'invite d'ailleurs les communes à signaler à tous les porteurs de projet qu'un soutien existe et que des aides sont possibles.

| Entreprise | Porteur de projet | Activité | Commune | Type de projet | Montant HT | Taux aide CCPS | Montant aide HT |
|------------------------|-------------------|--------------|--------------------|---|------------|----------------|-----------------|
| 2L TERRASSEMENT CANTAL | M. LARADE | TP | Saint-Chamant | Acquisition mini pelle | 41 900 € | 8% | 3 352,00 € |
| LA CHAUMIERE | Mme PEBREL | Restauration | Anglards de Salers | Travaux rénovation + acquisition matériel cuisine | 27 811,72 | 10% | 2 781,17 € |

| | | | | | | | |
|-------------------|-----------|---------------|-----------|---|-----------|-----|-------------|
| L'IMPREVU | M. MESTRE | Restauration | Pleaux | Acquisition mobilier + matériel cuisine | 51 818,46 | 10% | 5 000,00 € |
| UN JARDIN SE CREE | M. MONGIL | Espaces verts | St Cernin | Acquisition débroussailleuse autoportée | 13 000,00 | 8% | 1 027,35 € |
| TOTAL | | | | | | | 12 160,52 € |

Ces projets sont éligibles à un cofinancement LEADER et/ou Région :

- 2L TERRASSEMENT CANTAL : 13 408,00 € LEADER
- LA CHAUMIERE : 2 781,17 € LEADER + 5 562,34 € Région
- L'IMPREVU : 5 727,38 € LEADER + 10 000 € Région (annule et remplace DECC_2025_141)
- UN JARDIN SE CREE : 4 109,41 € LEADER

| Entreprise | Porteur de projet | Activité | Commune | Type de projet | Montant HT | Taux aide CCPS | Montant aide HT | |
|---------------------|-------------------|--------------|----------------|---|------------|----------------|-----------------|------------|
| MOULIN DES 13 VENTS | Mme DEGRELLE | Pisciculture | St Martin Clès | Captage eau | 8 949,72 | 10% | 894,97 | |
| AUBERGE DU FAU | M. FAVIER | Restauration | Le Fau | Acquisition mobilier + matériel cuisine | 11 680,52 | 10% | 1 168,05 | |
| LA CHARIOTTE A YOYO | Mme ANGLADE | Food truck | Freix Anglards | Acquisition matériel | 6 977,79 | 10% | 697,78 | |
| TOTAL | | | | | | | | 2 760,80 € |

| | |
|---|-------------|
| AIDES ECO AVEC COFINANCEMENTS LEADER + REGION | 12 160,52 € |
| AIDES ECO SANS COFINANCEMENTS (CCPS SEULE) | 2 760,80 € |
| TOTAL | 14 921,32 € |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

VALIDE le montant de 14 921,32€ d'aides économiques allouées aux porteurs de projet précités,

AUTORISE le Président à mettre en œuvre cette décision.

ECONOMIE

➤ ISOTONER : avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur Louis CHAMBON expose au Conseil communautaire la nécessité de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour Isotoner il rappelle la délibération DECC_2025_056 du 14 avril 2025 : attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à la société GETUDE pour un montant de 48 600,00 € HT soit une rémunération de 2,70% du montant des travaux estimé à 1 800 000,00 € HT

➤ Le CCTP prévoit la fixation du forfait définitif de rémunération lors de la validation de la phase AVP. Coût des travaux en phase AVP : 2 444 000 € HT

➔ Réajustement du montant du marché de maîtrise d'œuvre :

| | | HT | TVA | TTC |
|--------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|--------------------|
| | Mt Travaux | 2 444 000,00 € | 488 800,00 € | 2 932 800,00 € |
| | % Rémunération | 2,70% | | |
| | Rémunération | 65 988,00 € | 13 197,60 € | 79 185,60 € |
| AVP + PA | 22,0% | 14 517,36 € | 2 903,47 € | 17 420,83 € |
| PRO | 20,0% | 13 197,60 € | 2 639,52 € | 15 837,12 € |
| AMT | 8,0% | 5 279,04 € | 1 055,81 € | 6 334,85 € |
| VISA | 7,0% | 4 619,16 € | 923,83 € | 5 542,99 € |
| DET | 34,0% | 22 435,92 € | 4 487,18 € | 26 923,10 € |
| AOR | 4,0% | 2 639,52 € | 527,90 € | 3 167,42 € |
| OPC | 5,0% | 3 299,40 € | 659,88 € | 3 959,28 € |
| TOTAL | 100,0% | 65 988,00 € | 13 197,59 € | 79 185,59 € |

Monsieur Louis CHAMBON rappelle au Conseil Communautaire qu'il y a des délais à respecter et que Isotoner souhaite être dans les nouveaux locaux au 1^{er} janvier 2027, malheureusement les conditions climatiques avec une pluie persistante n'ont pas permis à l'entreprise BERGHEAUD d'intervenir et des remblais et des matériaux doivent être traités à la chaux. J'en profite également pour remercier Madame Célia Pouget, Sous-Préfète ainsi que la DDT, pour leurs accompagnements sur ce projet.

Madame Chantal CHAUVET souhaite savoir combien d'emplois supplémentaires vont être créés ?

Monsieur Louis CHAMBON précise que 20 à 25 nouveaux emplois vont pouvoir être créés, l'investissement d'Isotoner est évalué à 8 millions d'euros, 3 banques ont porté cet investissement ce qui est rassurant pour la collectivité, cela offre des garanties.

Monsieur Louis CHAMBON propose à Monsieur Bernard ANDRIEU, Maire de Saint Martin Valmeroux de s'exprimer sur ce sujet. Monsieur Bernard ANDRIEU précise qu'il y aura un turn over des emplois avec un redéploiement certain. Le fait de porter cet investissement permet de conforter l'entreprise dans son développement économique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

VALIDE l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 65 988 € HT soit 79 185.59 € TTC,
CHARGE monsieur le Président de sa mise en œuvre,
L'AUTORISE à formaliser et signer tout acte correspondant.

Monsieur le Président remercie le Conseil Communautaire pour ce vote unanime.

CALENDRIER

Monsieur Louis CHAMBON souhaite pointer ces dates importantes pour la Communauté de Communes

28 avril 20h30 CCPS : installation OT

11 mai 9h30 : réunion Transport à la demande – région + Stéphane Sautarel

12 mai 20h00 : conférences des maires, le lieu sera à définir, avec une volonté de répondre à l'ensemble des questions des Maires

5 juin 14h00 : visite de la coopérative de St Bonnet de Salers

24 juin 14h00 : comité de pilotage CTG

7 juillet 20h30 : conseil communautaire

15 septembre 20h30 : conseil communautaire

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h50.

Monsieur Pascal Terrail invite tous les participants à se rapprocher du buffet.